



la convention européenne

LE PRESIDENT

ALLOCUTION

**DE VALÉRY GISCARD D'ESTAING
PRÉSIDENT DE LA CONVENTION EUROPÉENNE**

**AU 10^{ème} CONGRÈS DE LA CONFÉDÉRATION
EUROPÉENNE DES SYNDICATS**

Prague, 27 mai 2003

Check Against Delivery
Seul le texte prononcé fait foi
Es gilt das gesprochene Wort

Mesdames et Messieurs les Syndicalistes européens,

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'exprime aujourd'hui devant vous. Je sais combien les Congrès de la Confédération européenne des syndicats constituent, tous les quatre ans, un moment fort pour le monde des syndicats et des partenaires sociaux. J'apprécie particulièrement votre invitation à m'exprimer devant vous aujourd'hui. Vous me donnez ainsi l'occasion de m'adresser aux organisations et fédérations syndicales de l'Europe entière comprenant non seulement tous les États membres, actuels et nouveaux, mais également nos autres amis européens. J'ai donc devant moi aujourd'hui, je crois, plus de 60 millions de personnes, travailleurs et retraités.

J'ai pu mesurer tout l'engagement qui est le vôtre dans le débat au sein de la Convention européenne, non seulement par les nombreuses contributions que vous avez adressées à la Convention, que nous avons étudiées, mais également par l'excellente participation et l'engagement dont fait preuve votre représentant au sein de la Convention, M. Emilio Gabaglio, depuis le début de nos travaux. Les partenaires sociaux, CES et UNICE, ont montré en effet tant au cours de nos sessions plénières que dans les groupes de travail, combien les partenaires sociaux constituent une composante essentielle de la mécanique de l'Union.

*

* *

Nous approchons maintenant du terme de nos travaux, puisque dans moins d'un mois nous devons remettre aux Chefs d'État et de gouvernement le résultat de nos réflexions.

La Convention débatera vendredi et samedi prochains des dernières dispositions que le Praesidium lui présente. Elle disposera alors de l'ensemble

du projet de Constitution. Aujourd'hui même, ce matin pour être précis, nous mettons sur l'Internet, dans toutes les langues de l'Union, l'ensemble du projet de Constitution : une première partie consacrée aux dispositions constitutionnelles, une deuxième partie intégrant la Charte des droits fondamentaux, une troisième partie consacrée aux politiques et actions de l'Union et, enfin, une quatrième partie relative aux dispositions générales et finales.

À moins d'un mois de l'échéance qui est la nôtre, il nous reste encore d'importantes questions à régler même si les résultats déjà engrangés sont considérables.

Je voudrais partager avec vous les enseignements et résultats déjà recueillis, et évoquer les interrogations qui demeurent.

*

* *

Pourquoi une Convention et quels sont les enjeux auxquels la Convention doit répondre ?

Depuis l'origine de la construction européenne, les modifications des traités et les réformes institutionnelles relevaient du mode de négociation diplomatique traditionnel. Elles étaient menées par les Ministres des affaires étrangères dans des conférences intergouvernementales réunies à huis clos. Cet instrument a montré ses limites lors des négociations d'Amsterdam puis de Nice.

C'est pourquoi, les Chefs d'État et de gouvernement ont convoqué, lors du Conseil européen de Laeken, la Convention que j'ai l'honneur de présider.

Cette Convention, c'est à la fois l'originalité et la richesse de sa démarche, réunit plusieurs familles : les personnalités désignées par les gouvernements, des parlementaires européens, des parlementaires nationaux, des membres de la Commission européenne, du Comité économique et social et du Comité des régions et, enfin, des représentants des partenaires sociaux. Pour la première fois, les représentants des pays candidats participent pleinement à l'ensemble des travaux, avec des délégations égales. La Convention, ce sont 105 Conventionnels réunis ensemble pour dessiner et façonner l'Europe du XXIème siècle.

La méthode de la Convention repose sur trois principes : l'ouverture, la transparence et la règle du consensus

- ouverture sur la société civile puisque plusieurs sessions de nos travaux ont été consacrées à écouter ce que les associations, ce que les organisations représentatives de la société civile, attendent de l'Europe. J'avais souhaité que cette vaste consultation dépasse le cadre des spécialistes bruxellois, et qu'un débat national s'engage dans chaque État membre afin que chaque citoyen et citoyenne européen soit partie prenante de l'œuvre commune. C'est le vice-président Dehaene qui a été chargé d'assurer ces consultations et s'en est acquitté excellemment. La CES constitue un des relais forts avec la société civile et je salue ici le rôle important qu'il a joué au sein du "groupe de contact de la société civile" constitué au sein de la Convention.

- deuxième aspect de notre méthode : c'est la règle de la transparence. Transparence entière des sessions et des travaux et des documents, ce qui tranche là aussi avec les pratiques du passé. Les débats de la Convention sont publics et télévisés. Tous nos documents sont accessibles via les sites Internet

mis en place à cet effet. Je connais votre attachement au principe de transparence et d'accès du public à l'information au sein des institutions européennes. Nous retrouverons cette règle dans le texte de notre Constitution.

- enfin, la règle du consensus : à la différence de l'unanimité, la position d'un seul, ou la position de quelques-uns, ne peut pas faire obstacle à la poursuite du débat ou à l'adoption d'une proposition, lorsque celle-ci recueille un large consensus.

*

*

*

Quels sont les enjeux de notre Convention ? J'en distinguerai trois :

➤ premier enjeu : réussir le plus grand élargissement jamais entrepris par l'Union. Dix nouveaux pays rejoindront le cadre commun le 1^{er} mai 2004. Pour la première fois dans sa longue histoire, l'Europe sera unie, et cela par une démarche pacifique.

Mais la dimension de cet élargissement, la force du nombre, le passage de 15 à 25 membres, et sans doute à 27 membres dans quelques années, imposent de revoir en profondeur les mécanismes de fonctionnement des institutions européennes. Celles-ci, prévues pour un Marché Commun de six membres, ne seront pas en état de faire fonctionner de manière efficace et démocratique l'Union européenne. Il faut donc les redéfinir.

➤ second enjeu : redéfinir notre démarche européenne : Il faut rendre l'Europe à nouveau lisible pour ses citoyens. L'accumulation des traités (Maastricht, Amsterdam, Nice), qui a abouti à un document de base de 1.047 pages, a fait perdre de vue la lisibilité et la simplicité qui prévalaient dans les textes

fondateurs. Les citoyens attendent de nous, simplicité, transparence, efficacité et démocratie.

➤ enfin, le troisième enjeu, c'est qu'il faut répondre aux demandes des citoyens, c'est à dire mieux agir ensemble, ou agir plus efficacement dans de nouvelles missions. Parce que les citoyens ont l'impression à la fois que les institutions européennes interfèrent parfois trop dans leur vie quotidienne et, en sens inverse, que l'Union devrait jouer un rôle plus important dans la réponse aux menaces venant de l'extérieur. Il y a donc une demande de politique extérieure, et de constitution d'un espace commun de liberté, de sécurité et de justice.

C'est pourquoi, il faut proposer à nos concitoyens une nouvelle Europe, celle du XXIème siècle, une Europe tournée vers l'avenir.

*

* *

Quels enseignements peut-on déjà retirer des travaux de la Convention ?

➤ premier résultat : la Convention a fait apparaître un grand besoin de simplification auquel je crois que nous pouvons dire que nous apportons des réponses. Le système actuel est fondé sur trois traités juridiquement différents. Il fallait doter l'Union d'une personnalité juridique unique. Ce point est acquis. Il fallait aussi réunir les quatre traités dans le texte d'un seul document se substituant aux traités antérieurs. La Convention a également franchi une étape majeure en décidant que ce nouveau traité prendrait la forme d'une Constitution. Les réactions négatives à cet égard ont en effet disparu. Pour la première fois dans son histoire, l'Europe serait dotée de sa propre Constitution.

Un autre volet important de la simplification est celui qui porte sur le nombre des instruments d'action et des procédures de décision de l'Union. Actuellement, l'Union a recours à quinze instruments juridiques différents au nom d'ailleurs parfois identiques et presque toujours peu compréhensibles. Le citoyen ne peut accepter la législation européenne que si les mots sont clairs, le nombre d'instruments limité et la procédure d'adoption démocratique et lisible. Il y aurait à l'avenir deux instruments législatifs seulement : les lois européennes et les lois-cadres européennes.

➤ le second résultat, c'est que la Constitution sera plus lisible, plus transparente et plus démocratique. Les premiers articles préciseront les valeurs sur lesquelles devrait se fonder l'action de l'Union et les objectifs que l'Union devrait poursuivre. Parmi ces valeurs et objectifs, nous proposons l'économie sociale de marché, le plein emploi, la lutte contre l'exclusion sociale, la justice sociale, l'égalité entre homme et femmes et la solidarité entre les générations.

Nous avons prévu que la charte des droits fondamentaux deviendra partie intégrante de notre traité. Cette charte est la manifestation de ces valeurs communes. Elle contient un chapitre relatif à la solidarité qui consacre de nombreux droits des travailleurs dont vous êtes les représentants et les défenseurs privilégiés.

Autre innovation, un Titre de notre Constitution portera exclusivement sur la vie démocratique. Il organisera notamment la consultation de la société civile, sous toutes ses composantes et devrait consacrer le rôle des partenaires sociaux et l'importance du dialogue social autonome.

➤ enfin, troisième résultat : une implication directe des Parlements nationaux dans la procédure législative de l'Union à travers le contrôle du principe de

subsidiarité. La distance entre les travaux de l'Union et les travaux des Parlements nationaux s'en trouvera réduite.

*

* *

Nos débats ont fait apparaître qu'il n'existait pas globalement de forte demande pour transférer au niveau européen des compétences actuellement exercées au niveau national. C'est un point qui m'a frappé car j'imaginai des demandes dans ce domaine. Il y aura néanmoins des ajustements ici ou là, par exemple dans le domaine de la santé transfrontalière, ainsi que le groupe de travail de la Convention consacré à l'Europe sociale l'avait d'ailleurs proposé.

Mais on nous demande également d'introduire dans la Constitution une véritable base juridique permettant l'adoption d'une législation de l'Union en matière de services d'intérêt général. C'est une demande controversée car elle s'est heurtée à l'opposition d'un grand nombre de Conventionnels. Le débat sur cette question vient d'être relancé par la publication, le 21 mai dernier, par la Commission de son Livre Vert sur les services d'intérêt général, qui pose la question de savoir si un cadre communautaire est souhaitable.

Nous allons examiner ce point. Il me semble en tous cas qu'il faudrait veiller à ce que les règles de concurrence, valables pour l'ensemble du marché, ne fassent pas obstacle à l'adoption de mesures permettant l'accès de chacun, notamment dans les zones ou les secteurs défavorisés, aux services d'intérêt général.

Nos débats ont montré des attentes importantes dans deux domaines clés : la politique extérieure, y compris sous son aspect de défense, et l'espace de liberté,

de sécurité et de justice, c'est à dire la lutte contre la criminalité organisée, ainsi que l'organisation de l'immigration et de l'asile.

➤ Un des problèmes les plus difficiles que nous ayons à traiter dans le contexte actuel est celle de la politique extérieure.

L'Europe pourrait, à la limite, se contenter d'être une zone économique gérée en commun. C'est d'ailleurs ce qu'ont souhaité un certain nombre d'États membres. Mais nos concitoyens, comme l'indiquent tous les sondages, nourrissent des ambitions plus élevées. Ils aspirent à ce que l'Union joue sur la scène internationale un rôle politique à la hauteur de son poids économique.

J'ai demandé à la Commission de procéder à un sondage mensuel sur cette question dans les États membres et nouveaux pays membres. Le deuxième sondage, reçu hier, indique comme moyenne dans les pays européens : pour la politique étrangère commune : 67% de favorables et 19% de défavorables ; pour la politique de défense commune, 74% de favorables et 15% de défavorables. Nous devons être sensibles à ce pensent les gens. Nous devons écouter les citoyens.

Mais pour que puisse naître une politique étrangère commune, il faudrait que les États membres soient solidaires, puissent définir une ligne commune, et s'y tenir. Les dirigeants doivent acquérir le "réflexe européen".

La situation de division que nous avons vécue ne tire pas sa source d'un problème institutionnel. L'Union dispose déjà, pour l'essentiel, des institutions et des procédures nécessaires à l'expression d'une position commune. Ce qui manque encore, c'est la volonté d'y avoir recours ou, même, de les respecter.

Que peut faire notre Convention ? Elle peut proposer de nouveaux outils ou de nouvelles procédures afin que les dirigeants européens soient davantage incités, à l'avenir, à avancer dans la direction d'une politique commune. Et pour cela, nous recommandons une Présidence stable du Conseil, et la création d'un Ministre des Affaires Étrangères. J'avais proposé au Praesidium une démarche en deux étapes, pour serrer de mieux la réalité : d'abord la coopération, ensuite le passage à une politique commune. Cela permettrait d'aller plus loin. Peut-être la Convention peut-elle encore y réfléchir car l'expérience enseigne que si l'on veut aller trop vite, le résultat est que l'on va moins loin.

Concernant la défense commune, nous proposons de la développer, sous la forme d'une coopération renforcée, comportant la création d'une agence européenne de l'armement et de la technologie de défense pour combler le retard de l'Europe dans ce domaine. Il est symbolique et encourageant qu'aujourd'hui même soit signé à Bonn un accord de vingt millions d'Euros pour la construction de l'avion de transport A400M qui faisait cruellement défaut à notre dispositif de défense.

➤ Politique de liberté, de justice et de sécurité intérieure

Nos concitoyens nous demandent là aussi d'agir au niveau européen afin de garantir une lutte efficace contre la criminalité transfrontalière, et pour une meilleure régulation des flux migratoires, en particulier par la prévention de l'immigration clandestine. Cette immigration clandestine s'accompagne malheureusement souvent d'un trafic de travailleurs, de femmes et d'enfants, que des criminels sans scrupule exploitent et maltraitent. Il faut permettre à l'Union de disposer d'instruments et de procédures efficaces dans ce domaine.

La Convention a avancé des propositions fortes, qui permettront d'accroître l'efficacité du système à la fois sous son aspect législatif et également opérationnel.

➤ Un mot maintenant sur le débat relatif aux institutions

Les questions institutionnelles avaient été laissées intentionnellement pour la phase finale de nos débats. Il convenait en effet d'identifier d'abord ce que nous souhaitons faire ensemble, avant de préciser la manière dont nous allons le faire. Que voulons-nous faire ensemble ? Et sommes-nous tous d'accord pour le faire ? C'est le vrai problème qui se pose à la Convention.

Nous voyons bien qu'il y a deux attitudes possibles en réponse à cette question :

- ou bien nous nous contentons de consolider et d'étendre aux nouveaux États membres l'état actuel d'intégration de l'Europe : un grand marché avec ses avantages mais aussi ses limites.
- ou bien nous pensons que tout cela est nécessaire, mais pas suffisant, que l'Europe a besoin d'aller plus loin dans ses ambitions. C'est ce que nous proposons

Cependant, les propositions des uns et des autres relativement aux institutions sont souvent incompatibles. Il faudra trouver un équilibre dans le respect d'un équilibre général des institutions rénovées et en s'appuyant sur l'expérience accumulée par plusieurs décennies de fonctionnement des institutions européennes.

Sue cette question, nous ne devons pas nous tromper d'objectif. Il ne s'agit pas d'une lutte pour le pouvoir entre des institutions ou, encore moins, entre les États membres, qu'ils soient grands ou petits. Il s'agit de proposer un système capable d'apporter des réponses réfléchies et réalistes aux attentes de l'opinion publique dans une Union élargie.

Il faut assurer le fonctionnement institutionnel harmonieux d'un ensemble réunissant 450 millions d'habitants, le troisième plus grand ensemble de notre planète.

Il faut établir des modes de délibération et de décision qui soient démocratiques, qui respectent l'égalité fondamentale des citoyens, et l'égalité des droits des États, et qui conduisent à l'action et non à l'inertie.

Pour que le triangle institutionnel fonctionne bien, chacune de ses institutions, Parlement, Commission et Conseil, a besoin d'être renforcée. Ce qui signifie :

- un Parlement pleinement représentatif exerçant le pouvoir législatif dans toutes les matières communautaires,
- un Conseil renforcé, doté d'une présidence stable et d'un Ministre des Affaires étrangères,
- une Commission efficace, européenne et non ethnique assurant le bien commun européen.

Il faut recréer, dans le triangle institutionnel, un esprit de confiance mutuelle et de coopération, et la conscience qu'il faut agir ensemble pour le bien des citoyens et l'efficacité de l'Union.

➤ Je terminerai par quelques mots sur l'Europe sociale

Un des questions auxquelles vous êtes très attachés est celle de voir inscrites dans la Constitution les procédures permettant d'assurer la cohérence entre les politiques économique et sociale. Le texte actuel du traité prévoit la coordination des politiques économiques mais pas des politiques sociales. Le texte soumis à la Convention prévoit de modifier le langage du traité actuel afin de voir inscrit dans la Constitution que "l'Union coordonne les politiques économiques, *sociales et de l'emploi* des États membres". Dans le domaine de l'emploi, l'intérêt général européen ne se réduit pas à la somme des intérêts nationaux des membres. Il y a une mobilisation possible de l'Union pour défendre cet intérêt européen de l'emploi face à ceux des autres zones économiques mondiales au fur et à mesure que se développe un espace économique et que l'évolution économique est de plus en plus concertée, notamment du fait de l'union monétaire.

Parmi les autres demandes que vous exprimez souvent et qui ont été relayées au sein de la Convention par votre représentant, M. Gabaglio, figure l'extension du vote à la majorité qualifiée à des domaines pour lesquels l'unanimité est actuellement requise. Nous avons discuté de cela. Nous avons eu un groupe de travail. La Convention a reçu un projet d'articles de la part du Praesidium qui propose le passage au vote à la majorité qualifiée dans plusieurs des domaines en question, à savoir, les mesures de sécurité sociale pour les travailleurs migrants communautaires, la sécurité sociale et la protection sociale des travailleurs, la protection des travailleurs en cas de résiliation du contrat de travail, la représentation et la défense collective des intérêts des travailleurs et des employeurs, y compris la cogestion. Comme vous le savez, une telle extension du vote à la majorité qualifiée ne fait pas, loin de là, l'unanimité, même parmi vous. Nous vivons en effet dans l'Union des situations d'organisation sociale très différentes au regard de ce qui concerne le niveau de départ, la situation juridique, la compétence des États, le système de relations sociales : certains États ont un régime de monopole syndical ; d'autres ont une obligation syndicale ; d'autres

encore une totale liberté syndicale ; certains États pratiquent la cogestion complète ; dans d'autres encore, l'État intervient assez directement. Ce sont des situations délicates parce que chacun est attaché à son mode de fonctionnement et redoute sa remise en cause. J'attends avec beaucoup d'intérêt, sur ces sujets, les réflexions et les réactions de la Convention. Nous abordons ce domaine avec une posture d'ouverture.

Enfin, parmi vos priorités figure le maintien dans la Constitution du rôle des partenaires sociaux. La Convention a estimé que la Constitution devait reconnaître leur rôle explicitement et que des dispositions adéquates en matière de consultation devaient y être incluses tout en maintenant les dispositions existantes relatives à la négociation d'accords sociaux.

*
* * *

Voilà, Mesdames et Messieurs, où nous en sommes.

La tâche accomplie est, je crois, importante. Mais l'étape qu'il nous reste à franchir ensemble est encore importante.

Parce que si nous réussissons, la petite Europe sera devenue la grande Europe !

L'ambition initiale de réaliser un Marché Commun, limité à l'Europe marchande, s'étendra à de nouveaux domaines : les relations internationales, la défense commune de l'Europe, et la création d'un espace européen de sécurité et de justice. Elle couvrira la quasi-totalité du continent européen.

Le rêve caressé depuis des décennies peut devenir réalité. Mais pour qu'il le soit, le concours de chaque citoyen est indispensable. Je suis très frappé de ce que demandent les citoyens, dans les enquêtes, et je souhaite que leurs voix soient davantage entendues.

Je vous remercie de vos efforts déployés en ce sens, et de l'aide que vous apporterez à la réalisation d'une Constitution démocratique moderne et sociale, pour les Européens et pour l'Europe !

Make Europe work and succeed for the people !

Je vous remercie.
